



Pas-de-Calais

Le Département

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

REPRÉSENTATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MISSION ATTRACTIVITÉ HAUTS-DE-FRANCE - COMITÉ RÉGIONAL DU TOURISME ET DES CONGRÈS - I107

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.3221-7 ;

Vu la délibération n°2021-253 du Conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du Président du Conseil départemental, monsieur Jean-Claude Leroy ;

Vu la délibération n°2023-123 du Conseil départemental en date du 27 mars 2023 relative au remplacement de sièges vacants à la Commission Permanente du Conseil départemental ;

Vu les statuts de l'association « mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès » en date du 25 juin 2018 ;

Vu l'arrêté en date du 15 novembre 2021 portant représentation du Président du Conseil départemental à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès ;

Vu l'arrêté n° VP2023/04 du Président du Conseil départemental en date du 29 mars 2023 « Délégations de fonction et de signature du 4^{ème} Vice-président du Conseil départemental » ;

Vu le courrier de démission de monsieur Bertrand Petit en date du 3 juillet 2023 de son siège de titulaire à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès ;

Le Président du Conseil départemental,

Considérant la vacance du siège de titulaire à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès, suite à la démission de Monsieur Bertrand Petit ;

ARRÊTE :

Article 1 : Monsieur François Lemaire, Vice-président du Conseil départemental, est désigné pour représenter le Président du Conseil départemental, en qualité de titulaire, afin de siéger à l'assemblée générale et au conseil d'administration de la mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès, en remplacement de monsieur Bertrand Petit.

Article 2 : L'arrêté en date du 15 novembre 2021 relatif à la représentation du Président du Conseil départemental à l'assemblée Générale et au conseil d'administration de la mission attractivité Hauts-de-France – comité régional du tourisme et des congrès est abrogé.

Article 3 : Le présent arrêté sera transmis au représentant de l'Etat, notifié à l'intéressé et publié électroniquement sur le site internet du Département.

Arras, le 15 septembre 2023

Le Président du Conseil départemental,

Signé

Jean-Claude LEROY